

ACCORD GEPP 2025-2027 : ANTICIPER, ACCOMPAGNER, AGIR !

La nouvelle Gestion de l'Emploi et des Parcours Professionnels (GEPP) chez Orange évolue avec un enjeu de taille : permettre à chacun d'évoluer et de se projeter dans un avenir professionnel sécurisé, tout en garantissant l'emploi et l'inclusion.

Ce que prévoit l'accord GEPP 2025-2027 :

- ✓ 6 000 recrutements en CDI pour soutenir l'activité et renouveler les compétences.
- ✓ Insertion des jeunes : 2 600 alternants par an avec une prime de tutorat de 450 € pour les non-cadres.
- ✓ Une mobilité interne renforcée : primes de 4 000 à 10 000 € pour changer de métier au sein du Groupe.
- ✓ 1 800 parcours de reconversion interne avec un budget de 30 millions d'€.
- ✓ Reconversions externes sécurisées avec des indemnités pouvant aller jusqu'à 28 mois de salaire.
- ✓ Accompagnement des salariés expérimentés : entretien approfondi dès 45 ans, programme « Cap carrière » dès 50 ans.
- ✓ Aménagement de la fin de carrière : TPS (Temps Partiel Seniors), rachat de trimestres, retraite progressive.
- ✓ Nouveauté ! Temps Partiel Aidé (TPA) pour les proches aidants : ouvert à tous, sans condition d'âge.



com.cftcorange@orange.com



<http://cftc.rh.fr.intraorange/>

Les principaux leviers d'évolution chez Orange sont :

Développer ses compétences

- Accès renforcé à la formation pour accompagner la transformation des métiers.
- Priorité aux métiers en tension et émergents (ex. Data, IA, cybersécurité).
- Objectif : 95% des salariés formés chaque année.

Changer de métier au sein du Groupe

- Mobilité interne facilitée avec des primes (4 000 € à 10 000 €).
- Parcours de reconversion Orange Perspectives pour accéder aux métiers en tension/ émergents (8 000 € à 15 000 € d'accompagnement).
- Transparence du marché interne de l'emploi et accompagnement RH.

Enrichir son parcours professionnel

- Projets d'entreprise (missions ponctuelles de 3 à 12 mois).
- Journées découverte (2 jours/an pour explorer un autre métier).
- Transmission des savoirs (mentorat, accompagnement des jeunes).

Explorer des opportunités en dehors du Groupe

- Projet Personnel Accompagné (PPA) : mission dans une autre entreprise avec possibilité de retour.
- Essaimage : aide à la création ou reprise d'entreprise avec accompagnement financier.
- Respiration : pause professionnelle rémunérée (50-70% du salaire) pour acquérir de nouvelles expériences.
- Congé de mobilité (jusqu'à 28 mois de salaire) pour les métiers en décroissance.

Repenser son évolution en milieu de carrière

- Entretien approfondi à 45 ans pour définir ses perspectives.
- Cap Carrière (dès 50 ans) : accompagnement pour préparer la suite du parcours.
- Programme de transmission des savoirs pour les salariés expérimentés.

Aménager la dernière partie de carrière

- Temps Partiel Aidé (TPA) pour les proches aidants (sans condition d'âge).
- Temps Partiel Seniors (TPS 2025-2028) : passage progressif à la retraite (rémunération 65-70% du salaire).
- Rachat de trimestres pour optimiser la retraite.

CFTC Orange : Nous veillons à vos droits

La CFTC Orange veillera à ce que cet accord repose sur le libre choix des salariés et qu'il garantisse formation, accompagnement et sécurité à chaque étape de votre carrière.

N'acceptez pas un changement sans comprendre vos options !

➔ **Besoin d'informations ? Contactez votre représentant CFTC Orange**



com.cftcorange@orange.com



<http://cftc.rh.fr.intraorange/>